

sans que le gouvernement les en dédommage. Voilà le défi qui se pose au gouvernement: donner autre chose que le paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfants, pour que les familles aient le genre de revenu qu'il leur faut.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député. Je connais l'intérêt qu'il porte à la santé des familles et aux avantages fiscaux pour la famille. Étant donné qu'il faudra trouver le moyen de payer les dépenses supplémentaires si l'on augmente les prestations, je voudrais savoir s'il ne pourrait pas suggérer des réformes fiscales ou d'autres mesures qui permettraient au gouvernement de donner une priorité accrue au soutien des familles.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) dont le dévouement à la cause de la famille et le souci que l'on répond de à leurs besoins en font la meilleure avocate au sein de notre caucus et, à mon avis, à la Chambre.

La réponse à donner à cette question de savoir quelles réformes fiscales adopter pour répondre à ces besoins est très importante. Le quotidien de Thunder Bay a publié mardi une caricature intéressante qui a probablement paru dans d'autres journaux également. On y voit causer deux types en haillons. On serait tenté d'utiliser d'autres termes étant donné les stéréotypes illustrés dans la caricature. Toutefois, l'un des deux dit à l'autre: «Ce qui m'inquiète vraiment, c'est que les finances nationales sont dans un état encore plus lamentable que nous». Cette caricature présente l'un des commentaires les plus virulents que l'on puisse faire à propos de notre politique socio-économique nationale.

Les décisions prises par les gouvernements précédents d'utiliser diverses mesures fiscales incitatives pour instaurer la prospérité n'ont clairement pas donné de résultat. Tous ces avantages fiscaux ont entraîné une augmentation extrêmement marquée du déficit. Ce déficit élevé, bien entendu, est la principale préoccupation du ministre des Finances qui examine certainement les programmes sociaux avec l'intention de réduire les montants versés.

Il est essentiel de procéder à une réforme fiscale permettant d'en arriver à un régime fiscal juste, et cela signifie, en définitive, parvenir à un bien meilleur équilibre entre les recettes tirées des particuliers sous la forme d'impôts, de taxes de vente et d'accise et celles provenant d'autres sources. À la lumière des statistiques sur les profits des sociétés, il est manifeste que des entreprises extrêmement rentables ne font absolument rien pour aider le gouvernement directement à maintenir des programmes sociaux. C'est là le besoin essentiel.

Dans le discours du trône, le gouvernement parle d'en arriver à un meilleur équilibre entre l'impôt sur le revenu des particuliers et d'autres impôts. Je crains fort que nous n'assistions à une augmentation du fardeau fiscal des particuliers ou du moins à un maintien de ce fardeau, car la taxe de vente actuelle sera remplacée, j'en ai bien peur, par une taxe sur les opérations commerciales. On s'en servira pour réduire un peu l'impôt sur le revenu, mais le régime fiscal sera encore plus répressif, plus injuste pour les Canadiens à revenus faible et moyen. En définitive, il n'y aura aucune amélioration. La situation des intéressés sera pire.

Impôt sur le revenu—Loi

Il faut revenir au principe de la progressivité appliqué aux impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers, afin de s'assurer que le gouvernement impose tout le monde de façon juste et qu'il obtienne les recettes dont il a besoin. Ce faisant, nous aurons alors les ressources nécessaires pour maintenir les programmes sociaux et porter les prestations au titre des enfants au niveau voulu.

Le président suppléant (M. Paproski): S'il n'y a pas d'autres questions ou observations, je donnerai la parole à l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M^{me} Browes).

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens aujourd'hui à titre de secrétaire parlementaire. Je vous remercie. Je suis également fort heureuse de participer à ce très important débat sur le projet de loi C-11 et de signaler à nouveau les améliorations apportées par le gouvernement au régime de prestations au titre des enfants.

J'ai eu l'occasion de discuter du crédit d'impôt pour enfants pour la dernière fois il y a dix mois environ. J'ai remarqué alors que le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) et le député de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey) ont souscrit à l'aide importante que nous apportons aux familles à faible revenu par les mesures au titre des enfants. Le chef du Nouveau parti démocratique a déclaré que, si l'on considérait chacun des changements précis apportés par le gouvernement, on pouvait constater une amélioration. Le député de Grand Falls—White Bay—Labrador a appuyé la mesure au nom de son parti en admettant sans grand enthousiasme que, effectivement, pendant un certain temps, les avantages seraient tangibles. Les deux députés des partis d'opposition ont reconnu l'avantage considérable que constituait pour les familles à revenus faibles le fait d'augmenter le crédit d'impôt pour enfants. Ils ont reconnu en outre, à l'instar de tous les ministériels, qu'il est juste de réduire l'exemption d'impôt au titre des enfants, qui favorisait surtout les Canadiens aux revenus supérieurs.

Quand nous avons accédé au pouvoir, il y a déjà plus de deux ans de cela, nous nous sommes engagés à élargir et à moderniser le système canadien de sécurité sociale. Nous ne tenions pas à maintenir en vigueur des programmes de prestations sociales qui en réalité favorisaient davantage les hauts salariés. Nous ne voulions pas aggraver l'inefficacité ou la complexité des programmes sociaux fédéraux. Nous avons donc résolu d'accorder plus de prestations d'assistance sociale aux membres les plus nécessiteux de la société canadienne, et c'est précisément ce que nous sommes en train d'accomplir. Nous n'avons pas agi de la sorte par seul souci de nous assurer d'une certaine efficacité sur le plan financier, mais dans le but sincère de venir en aide aux personnes dans le besoin.

L'augmentation du crédit d'impôt pour enfants est un exemple des mesures que nous mettons en oeuvre pour remplir cet engagement. Le crédit d'impôt-enfants fournit une aide financière directe à près de trois millions de familles économiquement faibles. C'est une forme d'aide sociale simple, efficace et importante.